

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024**

<p>DATE DE CONVOCAZION 9/12/2024</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 19/12/2024</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32</p> <p>PRÉSENTS 25</p> <p>VOTANTS 27</p>	<p>L’an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, MM. Dominique PARIS, Claude HUET, Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, MM. Rodolphe BRIOUDE, Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mmes Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusées</u> : Mmes Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Suzy BIRTÈGUE, Carole AGASSANT.</p> <p><u>Étaient absents</u> : Mme Myriam BIZET, MM. Guillaume MOUGEL, Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU</p> <p>M. Sébastien BOURDIN arrive à 20H15 au point n°D2024-97 - Enfance et éducation - Caisse d’Allocations Familiales : renouvellement de la Convention Territoriale Globale.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne M. Vincent DUPE en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th rowspan="3" style="width: 34%; text-align: center;">Soit 27 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Carole AGASSANT</td> <td>Mme Caroline BERETTI</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2024-96 – Patrimoine urbain et Paysager – Dénomination de voie</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p> <p>Vu l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 17 octobre 2024,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant que la proposition de modification est nécessaire pour clarifier la situation,</p>	Mandants	Mandataires	Soit 27 votants	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Carole AGASSANT	Mme Caroline BERETTI
Mandants	Mandataires	Soit 27 votants						
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU							
Mme Carole AGASSANT	Mme Caroline BERETTI							

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 049-200058873-20241216-D2024_96-DE

SLOW

DELIBÈRE

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précision
Chemin rural dit la Gagnerie	Chemin de la Gagnerie	Perpendiculaire à la route de Jarzé, au lieu-dit la Gagnerie

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer la voie suivante :

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POT.



Le secrétaire de séance,

Vincent DUPÉ.